

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE CERISY LA FORET**

Nombre de membres afférents au conseil
Municipal: 15

Date de convocation : 29/04/2026

Nombre de membres qui ont pris part aux
délibérations: 13+2

Date d'affichage: 29/04/2026

Séance du MERCREDI 6 MAI 2026 A 20H30

L'an deux mil vingt-six, et le six mai à vingt heures trente, le conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GOUPIL Michel, Le Maire.

Etaient présent : ACHER Céline, AUVRAY Sébastien, BALLEROY Ana, BOISSEL Xavier, GILLETTE Arnaud, GOUPIL Michel, VAN STEEN Elodie, LELAVENDIER Yannick, LENOIR Sylvie, LETELLIER Virginie, RICHARD Laurence, ROLLAND Sandrine, TITRY Catherine.

+ 12 personnes extérieurs ou habitants

Absent: THIBOUT Jean-Louis, LECONTE Romain,

Pouvoir: THIBOUT Jean-Louis à BOISSEL Xavier/LECONTE Romain à LETELLIER Virginie

Majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : AUVRAY Sébastien

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

*Monsieur le Maire demande d'ajouter 1 point supplémentaire à l'ordre du jour. (Défibrillateur)
Le conseil accepte à l'unanimité*

1) Approbation des précédents procès-verbaux :

Le Maire demande s'il y a des remarques sur les précédents procès-verbaux du 21 mars 2026 et du 15 Avril 2026.

- Le procès-verbal du 21 mars est adopté. (15 pour, 0 contre, 0 abstention)

Remarque : /

- Le procès-verbal du 15 avril est reporté au prochain conseil municipal

Remarques de RICHARD Laurence :

Participation du public interdite pendant l'ordre du jour, les commissions ne sont pas censées être ouvertes à la population. Le public peut participer uniquement lorsque l'ordre du jour est épuisé.

Le vote des commissions n'a pas été fait notamment sur les 3 obligatoires, ajout à l'ordre du jour.

Le CDAS est devenu COS normand.

2) SUBVENTION ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire souhaite utiliser la méthode du dépôt, c'est-à-dire que chaque président d'association qui est également élu du conseil municipal ne votera pas pour la subvention accordée à son association et quittera la salle lors de leur passage.

Nom de l'association	Subvention 2025	Subvention demandé en 2026	Accord
APE CRABE DORE	500	500	500
Association sportive de Bérigny et Cerisy	3000	6000	3000
Banque alimentaire	50		50
Cerisy amitié	500	500	500
comité de jumelage Scharmede	1650	1500	1000
la caloupette	0	400	300
Les curieux de nature	250	250	250
Les pêcheurs de Cerisy	800	800	800
omnibus		480	500
UCAIES (union des commerçants)	400	500	400
Amicale Cerisyaise	800	1500	1200
Comité st Vigor	1800	1800	1800
la bonne étoile		500	0
les amis de l'Abbaye	500	500	500
Total	10 250 €	15 230 €	10 800€
Budgétisé		10 000 €	

GILLETTE Arnaud, GOUPIL Michel, BOISSEL Xavier et LETELLIER Virginie ont quitté la salle lors du vote de leur subvention car ils sont présidents d'associations. Les trois associations (Amical Cerisyaise, comité St Vigor, les amis de l'Abbaye) ont 14 voix exprimées.

L'association la Bonne Etoile (MAM) a fait une demande de subvention, il a été précisé que la compétence petite enfance était transférée à l'Agglo, la commune ne peut donc pas verser de subvention à cette association. Elle encourage celle-ci à se rapprocher des services de l'agglo.

Yannick soumet l'idée de préparer pour l'an prochain des critères d'attribution

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'attribuer les subventions comme ci-dessus.

3) DEVIS GOUTTIERE ECOLE

Nous avons fait 4 demandes de devis pour les gouttières de l'école par les entreprises SASU NC COUVERTURE, LAMY COUVERTURE, SARL COUVERTURE PIMONT et l'entreprise CERVILLE PHILIPPE.

Autorisez-vous Monsieur le Maire a signé le devis de l'entreprise CERVELLE PHILIPPE d'un montant de 5 106 € TTC ?

POUR 15 CONTRE 0 ABSTENTION 0

4) RENOUELEMENT SANTE COMMUNALE

Une présentation pourra être faite lors du prochain conseil afin de nous éclairer sur le sujet.

Reporté au prochain conseil

5) CCID

Annule et remplace la délibération 2026-15-04/05

VAN STEEN Elodie
ACHER Céline
BOISSEL Xavier
TITRY Catherine
LECONTE Romain
BALLEROY Ana
LELAVENDIER Yannick
LETELLIER Virginie
THIBOUT Jean-Louis
LENOIR Sylvie
AUVRAY Sébastien
ROLLAND Sandrine
RICHARD Laurence
GILLETTE Arnaud
LE BLAY Benoît
HUET Alexandre
SOUTERELLE Carole
LAGASTELOIS Camille
HENRY Caroline
BEZIERS Sandra
LETAVERGNIER David
ANQUETIL Nicolas
LECONTE Ludivine
BOUSSER Gilbert

POUR 15 CONTRE 0 ABSTENTION 0

6) Règlement intérieur

Plusieurs modifications ont été demandées.

Reporté au prochain conseil

7) Défibrillateur

Actuellement, il n'y a plus de défibrillateur sur le mur de la pharmacie. Vu l'état d'urgence et l'étude de trois devis, nous avons décidé de retenir à l'unanimité le devis de CARDIOCOURSE commandé par le pharmacien de 1 906.80 € et 178.80€ par an de maintenance.

Le conseil décide d'autoriser monsieur le maire à signer le devis de l'entreprise Cardiocourse à l'unanimité

POUR 15 CONTRE 0 ABSTENTION 0

8) commissions obligatoires (Ajout à l'ordre du jour)

<u>LISTE ELECTORALE</u>	RICHARD Laurence BALLEROY Ana GILLETTE Arnaud TITRY Catherine THIBOUT Jean-Louis VAN STEEN Elodie (suppléant) AUVRAY Sébastien (suppléant)
<u>CAO- MAPA</u> (Attribution de marché en procédure adaptée)	GOUPIL Michel LELAVENDIER Yannick AUVRAY Sébastien VAN STEEN Elodie LENOIR Sylvie

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité le tableau ci-dessus pour les commissions obligatoires.

POUR 15 CONTRE 0 ABSTENTION 0

9) Diverses informations

L'enregistrement audio des conseils municipaux sur le site internet est en cours mais pas finalisé.

Informations sur la journée citoyenne 40 habitants étaient présents.

Bulletin municipal en cours de préparation en collaboration avec Déborah. Laurence demande un espace pour l'opposition.

Sandra et David vont s'occuper du jardin de l'école pendant les vacances scolaires, des pâtisseries et des butternuts ont été plantés.

Depuis 2019, les sauvegardes des ordinateurs de la mairie ne fonctionnaient pas. Depuis quelques jours, les sauvegardes sont de nouveau actives.

Suite aux dommages de la tempête, une entreprise est venue tailler et entretenir l'ifs.

Cérémonie du 8 mai, Yannick sera le maître de cérémonie.

Suite aux rénovations de 2025, aucun contrôle de conformité n'a été réalisé. La salle polyvalente a fait l'objet d'un arrêté de fermeture par sécurité, le temps que la commission de contrôle électrique passe, ils sont venus le 29/04/2026. La salle a été réouverte à l'issue.

L'arrêt de la cantinière est prolongé jusqu'au 24 mai 2026.

Accord pour validation ; un médecin pourrait venir d'ici la fin de l'année 2026. Le médecin souhaite retirer une cloison, ce qui implique quelques travaux électriques, peinture et sols. Il souhaite également une dizaine d'heures de secrétariat. Le conseil municipal donne son accord de principe.

Michel et Xavier ont été reçus à la préfecture de Saint-Lô. Reçu par le sous-préfet, et les directeurs de services.

Les jardins de Bapaume, demandent la possibilité d'être présents sur le marché. (Demander l'accord à M. Lazard.)

Questions diverses

- Sébastien demande de panneau de publicité pour Nath esthétique et son mari

- Abri bus en pierre, ne sert à rien, pourrions-nous réfléchir à y faire quelque chose.

- Poubelles dans le bourg, Céline répond on posera la question dans l'enquête.

- Vu avec la préfecture, les peupliers qui présentent un danger seront coupés prochainement,

Les anciens Echo de l'abbaye peuvent être remis à disposition dans la boîte à livre.

-Elodie, nous fait remonter que lors de la chasse aux œufs de Pâques, la sécurité n'était pas de mise.

- Elodie souhaite qu'on aborde l'agression verbale qu'a subie notre agente d'agence postale. Yannick nous informe que lors de notre réunion d'adjoint/maire et secrétaire, l'agente ne souhaitait pas en parler. Ana annonce qu'il y a deux responsables hiérarchiques, la secrétaire générale et le maire, cela ne doit pas être évoqué lors du conseil municipal.

- Arnaud, demande si la secrétaire adjointe sera présente lors de la rencontre élus/agents du samedi 9 mai.
- Arnaud propose dans la commission SAG : Gaielen BINDER.
- Lors d'une réponse par mail à Laurence : pas besoin d'une dissertation
- Yannick, un document est à disposition pour déclarer les dommages concernant la perte due à des animaux sauvages, type renard par exemple.

Prochain conseil municipal mercredi 10 juin 2026.

Séance levée à 23h25

La Secrétaire de séance

AUVRAY Sébastien



Le Maire,

GOUPIL Michel

